

À DIX ANNÉES D'ÊTRE SIGNÉ LA CONVENTION D'ISTANBUL LA SITUATION DES FEMMES MIGRANTES EN BELGIQUE.

Les objectifs de la Convention d'Istanbul :

Mener une politique intégrée de lutte contre les violences et collecter des données (via, par exemple, une meilleure collaboration interinstitutionnelle)

Prévenir la violence : campagnes de sensibilisation, formation des professionnels, outillage des professionnels, mise en place de programmes préventifs de traitement des auteurs, appel à la conscientisation des médias...

Protéger et soutenir les victimes : mise à disposition de services de soutien accessibles et gratuits, des lieux d'hébergement en nombre suffisant, des permanences téléphoniques (exemple de la ligne verte 0800/30.030 Attention toutefois : il ne s'agit pas d'un numéro d'urgence. En cas d'urgence, il faut se tourner vers le 101 ou le 112).

Prendre des mesures pour les personnes migrantes et demandeuses d'asile :

Lutter contre la violence sur le plan international.

Cas spécifique des femmes migrantes :

La Convention d'Istanbul prévoit des dispositions spécifiques à l'égard des femmes venues dans le cadre d'un regroupement familial et des demandeuses d'asile.

Les mesures proposées par la Convention d'Istanbul mais qui sont encore :

Garantir que les victimes, dont le statut de résidente dépend de celui de leur conjoint ou partenaire, se voient accorder un permis de résidence autonome indépendamment de la durée du mariage.

Garantir la suspension des procédures d'expulsion initiées à leur encontre, et la garantie que les victimes de violence ne puissent en aucune circonstance être refoulées vers un pays où leur vie serait en danger, ou dans lequel elles pourraient être victimes de torture ou de traitements inhumains ou dégradants.

Garantir la reconnaissance de la violence à l'égard des femmes fondée sur le genre comme étant une forme de persécution au sens de la Convention de Genève sur le statut de réfugiée de 1951, et l'interprétation sensible au genre appliquée à chacun des motifs de la Convention.

Développer les procédures d'accueil et d'asile sensibles au genre.

La réalité de terrain est bien différente de toutes les promesses tenues, malheureusement la manque de moyens ? Manque de volonté ? Manque d'effort ? Manque d'intérêt ? Au cours de nos activités en Siempre on avait organisé le premier débat international pour parler de la violence et la convention d'Istanbul en 2017 avec 43 féminicides au long de cet année il y a 21 féminicides, concernant aux femmes migrantes, la manque de sources consultables pour connaître la réalité en chiffres, tous étaient éparses et requerraient un effort afin de pouvoir trouver des sources fiables, correspondant à des cas spécifiques.

À DIX ANNÉES D'ÊTRE SIGNÉ LA CONVENTION D'ISTANBUL LA SITUATION DES FEMMES MIGRANTES EN BELGIQUE.

De plus en plus les structures d'accueil et de justice ont des difficultés pour accompagner et suivre les cas des femmes et les enfants migrantes, la figure de réfugiée, le regroupement familial sont qui vivre toutes les violences : familial, institutionnel. La figure de regroupement familial est tellement limitée qui empêchent les femmes avoir une protection effective. Le problème majeur reste que ces clauses ne protègent pas toutes les victimes les femmes en attente d'une décision à leur demande à rejoindre un étranger ont un séjour limité et le risque de rester "sans papiers".

Déjà en 2010 : 80% des structures d'accueil ne pouvaient pas proposer d'hébergement pour les femmes migrantes avec des enfants n'offre pas plus d'une semaine, parfois deux semaines, en Wallonie et à Bruxelles pendant qu'en Flandre il faut attendre une maison sociale pendant des mois ou des années, depuis la pandémie tout devrait rester parfois sans aucune solution ou rester l'attente de réponses.

Il y en a des outils qui sont mis à la disposition de femmes, service gratuits telle qu'une ligne verte ouverte suite à la ratification de la Convention d'Istanbul en 2016. Là encore, beaucoup de déceptions nous attendent : un mauvais relai de l'appel, une prise en charge effectuée par des personnes non-formées aux spécificités des violences conjugales, une minimisation du problème rapporté, des promesses d'écoute 24/24 et 7/7j et non tenues... Comme si les violences n'avaient pas lieu les jours fériés, les week-ends et non plus pendant la pandémie, les appuis pour suivre et accompagner les cas sont nuls.

9 sur 10 femmes souffrent de discrimination, 8 sur 10 de harcèlement avant de ses 15 ans et 10/10 un type de violence familial, institutionnel ou domestique. Les besoins des femmes migrantes doivent être examinés de manière intersectionnelle. De même, nous demandons la création d'une section qui traite spécifiquement des questions de migration non abordées par aucun plan national avec une perspective de genre et intersectionnelle. Les femmes migrantes subissent des violences spécifiques en raison de notre condition de femmes migrantes et en général racialisées. Ces types de violence, s'ils ne sont pas explicitement reconnus et combattus, sont rendus invisibles et perpétués.

L'histoire change les besoins et les nouvelles formes de travailler, nous habitons dans un patriarcat bien installé depuis lui sera nécessaire d'éradiquer le climat de compétitivité et d'incompréhension qui règne entre les associations et la prise d'actions qui touche une même cause : que aucune femme reste debout, ou à l'attente de justice, sans aucune garantie et protection, qu'aucune femme reste sans chaise, ni accueillie et moins non plus ignoré par sa condition d'origine, genre ou d'être femme.